

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 1 de 15

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Kisling - 3130 pressure can

UFI: EJUX-AVWE-W00A-AWUK

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/de la préparation

Adhésifs et produits d'étanchéité

###### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

##### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

###### Fabricant

Société:	Kisling AG	
Rue:	Motorenstrasse 102	
Lieu:	CH-8620 Wetzikon	
Téléphone:	+41 58 272 0 272	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail:	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

###### Fournisseur

Société:	Kisling (Deutschland) GmbH	
Rue:	Salzstraße 15	
Lieu:	D-74676 Niedernhall	
Téléphone:	+49 7940 50961 61	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail:	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)  
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 2 de 15

#### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### Étiquetage particulier de certaines préparations

EUH208 Contient Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane. Peut produire une réaction allergique.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Préparations

##### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]			1 - < 5 %
	484-460-1		01-2120004323-76	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime]			1 - < 5 %
	700-810-0		01-2120006148-66	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
68928-76-7	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane			< 0.1 %
	273-028-6		01-2120770324-57	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, STOT RE 1, Aquatic Chronic 3; H361d H302 H315 H317 H372 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
37859-55-5	484-460-1	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1234 mg/kg		
58190-62-8	700-810-0	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime]	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 1000 - < 2000 mg/kg		
68928-76-7	273-028-6	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane	< 0.1 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 892 mg/kg		

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
 Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
 En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 3 de 15

consulter un médecin.

#### **Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### **Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### **Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Retour de flamme sur longue distance possible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Évacuer la zone.

#### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ventiler la zone concernée. Éviter de respirer les aérosols.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 4 de 15

ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

##### **Pour le nettoyage**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

##### **Autres informations**

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec:

Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes, Peroxydes organiques et matières autoréactifs,

Solides inflammables, Gaz, Explosif

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

5 - 30°C

Classes d'entreposage: 2 (Gaz liquéfiés et sous pression)

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 5 de 15

#### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
471-34-1	Carbonate de calcium (alvéolaire)	-	3		VME 8 h		
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h		
		3200	7600		VLE courte durée		
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h		
		4000	7200		VLE courte durée		

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
471-34-1	Calcium Carbonate			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	6.36 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	1.06 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	6.1 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par voie orale	systémique	6.1 mg/kg p.c./jour
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2"-[O,O',O"-(methylsilylydyne)trioxime]			
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,033 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,229 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,065 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,033 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,057 mg/m <sup>3</sup>
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2"-[O,O',O"-(ethenylsilylydyne)trioxime]			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,229 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,065 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,057 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,033 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,033 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 6 de 15

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
471-34-1	Calcium Carbonate	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylyldyne)trioxime]	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,569 mg/kg
Sédiment marin		0,057 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,15 mg/l
Sol		0,044 mg/kg
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilylyldyne)trioxime]	
Eau douce		0,103 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,586 mg/kg
Sédiment marin		0,059 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,22 mg/l
Sol		0,046 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

période de latence: > 480 min

Remplacer en cas d'usure. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

##### Protection de la peau

Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome

##### Protection contre les risques thermiques

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 7 de 15

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	bleu	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,25 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

###### Dangers d'explosion

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

###### Propriétés comburantes

non déterminé

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matières à éviter: Agents oxydants.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 8 de 15

#### 10.4. Conditions à éviter

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmé calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylydyne)trioxime]				
	orale	DL50 ca. 1234 mg/kg	Rat	Study report (2008)	OECD Guideline 425
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1995)	EU Method B.3
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilylydyne)trioxime]				
	orale	DL50 > 1000 - < 2000 mg/kg	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1995)	EU Method B.3
68928-76-7	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane				
	orale	DL50 892 mg/kg	Rat	Study report (2001)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane. Peut produire une réaction allergique.

#### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 9 de 15

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2"-[O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 113 mg/l	96 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 100 mg/l	72 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2"-[O,O',O"-(ethenylsilylidyne)trioxime]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 117 mg/l	96 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 103 mg/l	72 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 117 mg/l	48 h		REACH Registration Dossier	
68928-76-7	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,6 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 39 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 10 de 15

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilyldiyl)trioxime]	ca. 1,25
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilyldiyl)trioxime]	ca. 1,25
68928-76-7	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane	5,503

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilyldiyl)trioxime]	3,103		REACH Registration D
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilyldiyl)trioxime]	3,103		REACH Registration D

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eliminer en observant les réglementations administratives.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 11 de 15

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E0  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E0

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 12 de 15



Dispositions spéciales: 63 190 277 327 344 381 959  
 Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
 Quantité exceptée: E0  
 EmS: F-D, S-U

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS, FLAMMABLE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
 Passenger LQ: Y203  
 Quantité exceptée: E0  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
 Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75  
 Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 3.945 % (49.312 g/l)

##### Législation nationale

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 13 de 15

#### Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

#### Teneur en COV (OCOV):

< 3 %

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM:

Dangers physiques: 50000 kg

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 14 de 15

#### Abréviations et acronymes

Aerosol: Aérosol  
 Acute Tox: Toxicité aiguë  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 Eye Irrit: Irritation oculaire  
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
 Repr: Toxicité pour la reproduction  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
 CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 27.03.2025

Code du produit: 3130D

Page 15 de 15

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane. Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*